



Rapport Financier

Exercice 2021

Adopté par l'Assemblée Générale par scrutin en ligne en application de l'article 13 de la Loi
n°2022-46 du 22 janvier 2022.



PAS-DE-CALAIS **ACTIF**
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

HM

Réseau AMAP Hauts-de-France
40 Avenue Roger Salengro, Saint-Laurent-Blangy
14 rue du 8 mai 1945, Amiens
contact@amap-hdf.org

Table des matières

Introduction.....	3
Bilan de l'exercice 2021.....	5
A. Les produits 2021.....	5
B. Les charges 2021.....	10
Trésorerie.....	13
Conclusion.....	13

Introduction

L'exercice comptable d'AMAP HDF débute au 1er janvier et se termine au 31 décembre de la même année. Il est à noter que certaines recettes et dépenses de cet exercice seront réellement encaissées ou débitées en 2022. Elles sont cependant rattachables à l'exercice 2021 car elles correspondent bien à des actions 2021.

Le compte de résultat (produits de l'association déduction faite des charges de l'association), qui a été établi par le cabinet comptable Harmonium, fait apparaître en 2021 un excédent de 7222€ (pour rappel en 2020, l'excédent était de 2952€).

Cet excédent s'explique en grande partie par le fait suivant : l'association a investi cette année 12 000€ pour l'amélioration de l'outil Clic'AMAP. Cette somme a bien été dépensée en 2021 mais comme c'est un investissement, elle est amortie sur 5 ans et seuls 2 702€ ont été mis au budget 2021.

Plusieurs autres facteurs expliquent également ce résultat :

a) Les recettes ont augmenté par rapport à 2020.

Concernant les subventions, l'association a demandé 134 130€ et 128 130€ lui ont été accordés (Pour rappel, le prévisionnel adopté lors de l'AG du 06/02/2021 prévoyait 129 630€). En 2021, l'association a demandé à la Région une subvention complémentaire de 4 800€ au titre du « *Soutien aux projets d'approvisionnement local* ». La somme obtenue a permis à l'association de poursuivre le développement de l'outil Clic'AMAP.

Le montant des adhésions est en très légère augmentation par rapport à 2020 : bien que le nombre d'Amapiens ait diminué dans certaines AMAP, de nouvelles AMAP ont été créées et d'autres ont vu leur nombre d'amapiens se renforcer.

Le montant global des dons (les dons + les abandons de frais de bénévoles et d'administrateur·trice·s suite à une légère reprise des activités post-confinement, y compris la rencontre régionale des AMAP de HDF qui s'est tenue en août) a augmenté cette année.

Le montant des ventes de marchandises et des prestations de services (dont les transferts de charges) est aussi en légère augmentation.

b) Les dépenses ont aussi augmenté.

▪ L'association a dû faire face à certaines dépenses non prévues :

- Une masse salariale est un peu plus élevée, due à la mise en œuvre de modifications réglementaires concernant l'échelonnement indiciaire des salaires, la mutuelle salariée.e.s et les frais d'abonnements à des moyens de transports publics des salariées ;
- L'achat d'un nouvel ordinateur pour Amiens suite à une panne ;

- L'organisation de la Rencontre régionale des AMAP décidée suite à l'AG de février 2021 ;
- Un nouvel achat de cabas suite aux commandes des AMAP, le premier lot, vendu à prix coûtant, ayant été rapidement épuisé.
- Des frais de déplacement qui, malgré l'organisation de la Rencontre régionale des AMAP le 28 août et une légère reprise de l'activité sur le terrain, sont en dessous du prévisionnel, toujours à cause de la crise sanitaire. Le réseau AMAP HDF a, par prudence, limité le présentiel et un nombre conséquent de réunions se sont, cette année encore, faites par audio ou visioconférence.

Remarque concernant la perception des subventions :

En août 2021,

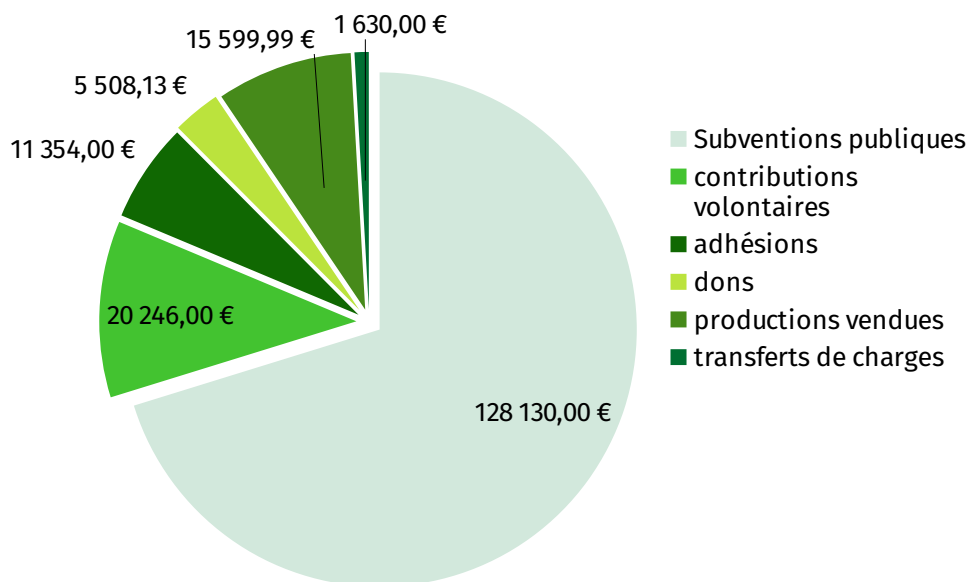
- l'association avait touché la presque totalité du solde des subventions 2020, à savoir 26 890.54€. 811€ ne lui ont cependant pas été versés par la Région HDF suite à l'excédent 2020.
- Les départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et la MEL avaient versé la totalité de leurs subventions 2021, à savoir 40 330€ et le département de l'Aisne 70% de sa subvention à savoir 4200€.

HM

Bilan de l'exercice 2021

A. Les produits 2021

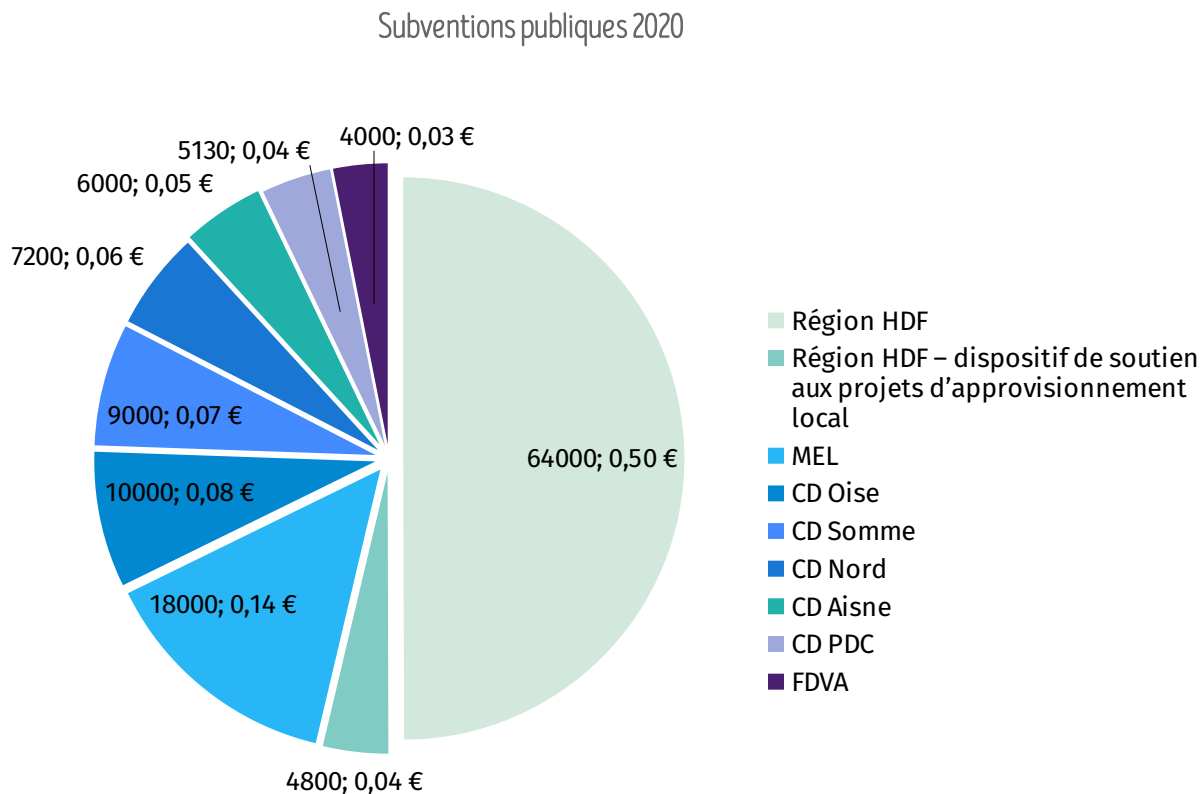
Ressources 2021



HM

Nos produits sont :

1. Les subventions publiques qui constituent l'essentiel de nos ressources.



Le camembert permet de visualiser les subventions accordées à l'association pour 2021 avec les financeurs classés par ordre d'importance : la Région 50%, la MEL 14%, les 5 conseils départementaux réunis 29% de nos produits, la Région (dispositif de soutien aux *projets d'approvisionnement local*) 3.8% et le FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) 3.2% .

Une nouvelle fois, la Communauté d'Agglomération d'Amiens ne nous a pas accordé les 3 000€ demandés, ce que nous continuons à déplorer : notre association a sa deuxième antenne à Amiens et 5 AMAP maillent ce territoire.

Les départements du Nord, de l'Oise, du Pas de Calais et de la Somme, la Métropole Lilloise et la Région Hauts-De-France nous ont accordé en 2021 le même montant de subventions qu'en 2020.

JHM

En plus, nous avons obtenu de la Région une nouvelle subvention de 4 800€ au titre du dispositif de « *Soutien aux projets d'approvisionnement local* » qui nous permet de participer avec le Miramap et le réseau AURA au développement de Clic'AMAP.

Au titre du FDVA, 4 000€ nous ont été accordés, au lieu des 7 000€ espérés et 2 500€ prévus au prévisionnel.

Au 31 décembre 2021, nous avons réellement touché 101 762.20 €.

Le tableau ci-après permet de voir les dates de versement des subventions 2021 :

Au titre de 2021			
Février 2021	4 200€	CD 02	acompte 70% de la subvention
Avril 2021	10 000 €	CD 60	totalité
Mai 2021	5 130€	CD 62	totalité
Juin 2021	7 200€	CD 59	totalité
Juillet 2021	25 974.86€	Région	acompte 1 : 41% de la subvention
Juillet 2021	1 000€	FDVA	acompte 1 : 25%
Aout 2021	18 000€	MEL	totalité
Octobre 2021	4 500 €	CD 80	acompte 50%
Octobre 2021	3 000€	FDVA	solde : 75%
Décembre 2021	22 757.34€	Région	acompte 2 : 35.6% de la subvention

Il reste en théorie **encore à percevoir** :

- 50% de la subvention de la Somme, c'est-à-dire 4 500€ ;
- le solde de la subvention de la Région, c'est-à-dire environs 15 267.80€ (64 000€ - 48 732.20€) ;
- la totalité de la subvention Région spécifique, c'est à dire 4 800€.

Ces 2 financeurs financent en effet le solde de la subvention sur la base des dépenses réellement réalisées.

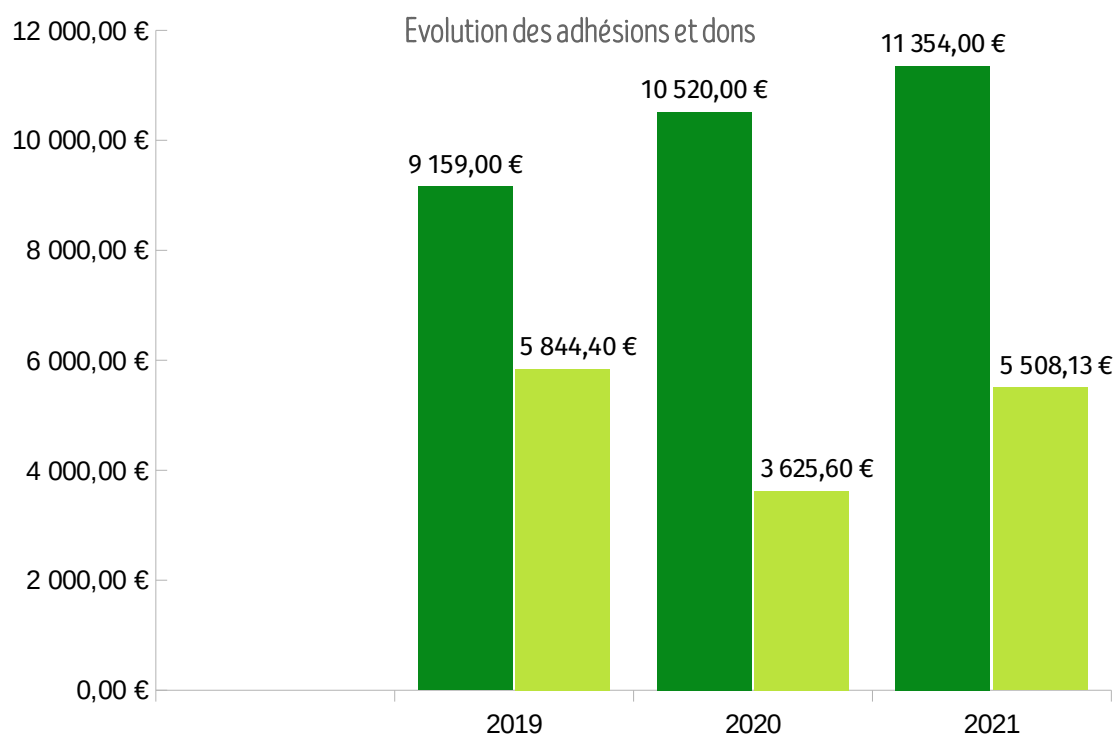
2. Le bénévolat est la 2ème source de revenus de l'association (contributions volontaires dans le graphique).

Le bénévolat valorisé augmente de **20 246 €¹** les produits. Il traduit les mises à disposition de salles et surtout le temps passé par les bénévoles et les administrateur-trice-s dans la vie et les actions de l'association, la participation et le suivi des missions du réseau, la présence du réseau au sein du Miramap et la participation du réseau à la journée nationale des 20 ans des AMAP qui a eu lieu le 2 octobre à Marseille.

¹ Le bénévolat est estimé à 20 246 € € et correspond à environ 1439 heures valorisées à 10.00 €, auquel s'ajoutent les charges sociales chiffrées à un taux de 40%. L'association a également bénéficié de mises à disposition de salles. Celles-ci ont été estimées à 150 € (1.5 journée à 100 €).

HM

3. Les cotisations des adhérents (AMAP, Paysans producteurs et sympathisants) **et les dons** sont la 3ème source de revenus de l'association. Ils sont pratiquement au même niveau qu'en 2020 (11 344 €) : les AMAP globalement n'ont pas connu de hausse significative du nombre de leurs adhérents cette année et cela s'est répercuté sur la cotisation qu'elles ont pu verser au Réseau AMAP HDF.



A ce titre, AMAP HDF a touché :

11 354 € en adhésions

5 508.13 € en dons.

Les dons viennent d'AMAP, d'amapien-ne-s, d'administrateur-trice-s, de bénévoles qui offrent leurs frais de déplacements et d'une entreprise au titre du 1% pour la Planète (1 % pour la planète, en anglais « *1% for the Planet* », est un mouvement mondial porté par des entreprises qui décident de donner 1% de leur chiffre d'affaires à des associations de préservation de l'environnement).

Ils se répartissent ainsi : **dons d'AMAP et amapien-ne-s 814 € - dons frais de déplacements des administrateur-trices et bénévoles 3 599,13 € - dons 1 % pour la planète 1 095€.**

S'ajoutent également les transferts de charges qui équivalent à la **participation des AMAP aux frais d'assurance collective** qui se sont montés en 2021 à **1 035 €** et la **participation aux frais des diagnostic agriculture paysanne (595 €).**

HM

Ainsi, en 2021, sur 74 AMAP adhérentes, 69 AMAP ont souscrit un contrat assurance. *Pour rappel, en 2020, sur 73 AMAP adhérentes, 68 AMAP y avaient souscrit et en 2019, sur 60 AMAP adhérentes, 58 AMAP avait pris l'assurance collective.*

Ce qui semble prouver que cette prestation offerte par le réseau AMAP HDF est de plus en plus plébiscitée (*prévu 1000€ au prévisionnel 2021*).

4. Les productions vendues sont la 4ème source d'autofinancement du réseau AMAP HDF :

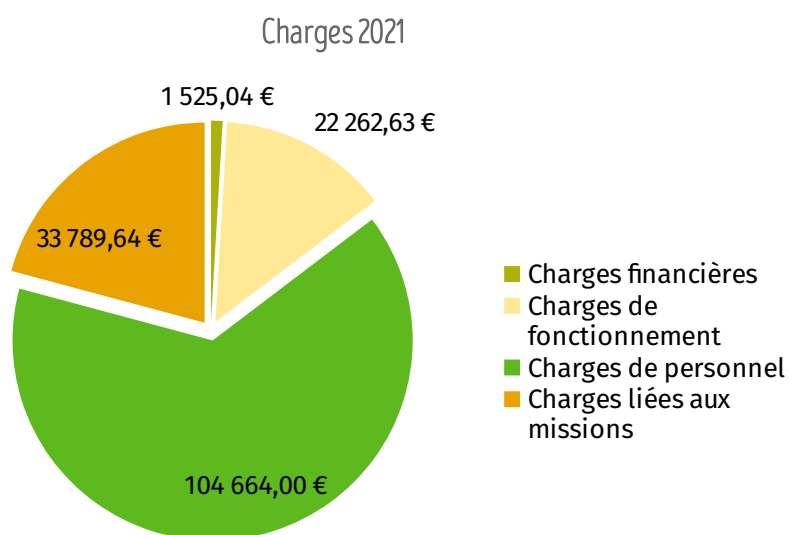
15 599,99 € prévus (9 826,40 € au 31/12/2021 + 5 773,59 € de factures émises en attente de règlement) (*prévisionnel : 10 400€*).

Il s'agit de prestations de service, essentiellement des facturations ou refacturations de services - serveur, formations ou participations à la réalisation d'outils - en particulier Clic'AMAP -, développement de dispositifs, vente d'outils de communication - « *BD Amapien.ne pourquoi pas moi ?* » - , vente de cabas.

B. Les charges 2021

Le Réseau AMAP HDF a 4 postes de dépenses :

- le poste **Charges financières** ;
- le poste **Charges de personnel**, de loin le poste le plus important ;
- le poste **Charges de fonctionnement** ;
- le poste **Charges liées aux actions de l'association**.



1. Les charges financières du réseau AMAP HDF

Ce sont les frais liés aux emprunts et les charges exceptionnelles.

Total pour 2021 : 1 525.04€

Remboursement de prêts : prêt La Nef 275.04€ et prêt Pas de Calais Actif 1 250€

Depuis le 1 avril 2021, le réseau AMAP HDF a terminé le remboursement des 2 prêts qu'il avait contractés en 2016 afin de disposer d'un fonds de roulement et d'éviter de possibles découverts liés aux retards de paiement des subventions.

JHM

2. Les charges de fonctionnement du Réseau AMAP HDF sont :

- a) la location des bureaux d'Amiens et de St Laurent Blangy et les charges locatives afférentes : EDF, eau, gaz, ménage, serveur informatique, ...).

Ces charges sont maîtrisées du fait de la mutualisation de la plupart d'entre elles avec les associations partenaires d'Amiens et de la Maison des Paysans de Saint Laurent Blangy (la clef de répartition dépend du nombre de salarié-e-s de chaque structure partenaire et du temps de travail de chacun dans les locaux).

A Amiens, le réseau AMAP HDF paie les factures de ménage, d'internet et refacture à La Confédération Paysanne, à Initiatives Paysannes et à Terres de lien. Le loyer et les charges sont facturés par Terre de liens.

A St Laurent Blangy, le réseau AMAP HDF paie les factures du serveur informatique, la maintenance des ordinateurs des salarié-e-s et refacture à La Confédération Paysanne et à Initiatives Paysannes. Le loyer et les charges sont facturés par Initiatives Paysannes et les impressions, internet par la Confédération Paysanne.

A noter que le réseau a dû faire face à 2 dépenses imprévues :

- la mise en place de la Plateforme GVOT pour le vote à distance (à cause de la situation sanitaire) lors de l'AG de février 2021 (704.58€) ;
- l'achat d'un nouvel ordinateur pour l'Antenne d'Amiens et sa configuration (908.46 €).

Total pour 2021 : 14 189,03 €

- b) A ces dépenses s'ajoutent les honoraires du cabinet d'expertise comptable Harmonium (2 333€), la location à DLM d'un véhicule affecté à Amiens (300€ par mois) et l'assurance SMALC (responsabilité, dommage aux biens, auto collaborateurs, protection juridique... pour le réseau et pour les AMAP le souscrivant) (2 018.86€).

Total pour 2021 : 7 823 €

- c) Enfin les **frais bancaires**,

Total pour 2021 : 250,60 €

3. Les charges de personnel du réseau AMAP HDF

C'est le poste de dépenses le plus important de l'association, cette année encore, (salaires, cotisations URSSAF, cotisations retraite, prévoyance, médecine du travail, formation, provision congés payés ...).

HM

Cette année, l'association a eu 3 salariées (2 animatrices-développement Céline et Zoé et 1 secrétaire technique Bernardetta) : 2 CDI à temps plein et 1 CDI à temps partiel (80%).

Total pour 2021 : 104 664,47 € (prévisionnel 103 130€)

Ce supplément de dépenses est dû à l'application de la loi ANI qui impose aux employeurs de mettre en place une mutuelle d'entreprise obligatoire et de participer au financement d'une partie des cotisations (taux minimal de 50%), à l'échelonnement indiciaire des salaires, à l'obligation de la prise en charge par les employeurs des titres d'abonnements souscrits par leurs salarié·e·s pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics (taux 50%).

4- Les charges liées aux 4 missions du réseau AMAP HDF

Ces missions ont été rappelées dans le rapport d'activités.

Ces charges sont **variables d'une année sur l'autre** et regroupent :

- les frais de déplacements liés aux missions des administrateurs et bénévoles ;
- les frais liés au travail des 3 salariées (frais de déplacements, frais téléphoniques et postaux, achat de marchandises et de fournitures administratives, impressions, ...), les frais liés aux formations (Devenir paysan en AMAP, Utiliser Clic'AMAP ...);
- les frais liés aux actions de promotion (réalisation de cabas, ...);
- les cotisations liées à l'activité économique (Miramap, APES, Carnaval des Possibles);
- les frais liés à la collaboration avec le Miramap et le réseau AURA (participation financière au développement de l'outil Clic'AMAP et AMAP'artage (médiathèque numérique dédiée aux fermes en AMAP, groupes d'amapien·ne·s, réseaux)

Total pour 2021 : 33 789,64 €

Dépenses liées aux missions non prévues		
Cabas	3 760.56€	Il en reste 359
Rencontre régionale des AMAP	3 695,95	

HM

Trésorerie

Au 31 décembre 2021, les liquidités bancaires sont de **81 498,83 €** et les espèces en caisse sont de **133.45 €**.

Il nous reste encore à acquitter certaines dépenses 2021 (cotisations URSSAF, formation professionnelle, ...) et à percevoir les soldes de La Région et des départements de l'Aisne et de la Somme. Une fois le bilan des actions 2021 et le bilan financier 2021 envoyés à ces financeurs, AMAP HDF devrait encore percevoir environ **26 387.80€** (sachant que ces financeurs paient le solde sur la base des dépenses réellement acquittées).

Conclusion

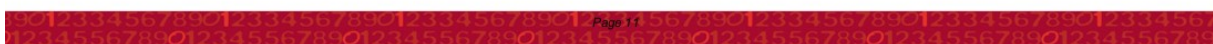


BILAN AU 31/12/2021

	ACTIF 137 036 €	PASSIF 137 036 €
IMMOBILISATIONS	22 043 €	
CRÉANCES USAGERS	5 994 €	
AUTRES CRÉANCES	27 367 €	
		112 358 € FONDS PROPRES
TRÉSORERIE	81 632 €	
		3 000 € PROV., FONDS DÉDIÉS
		4 264 € DETTES FOURNISSEURS
		17 414 € AUTRES DETTES

BILAN AU 31/12/2020

	ACTIF 131 202 €	PASSIF 131 202 €
IMMOBILISATIONS	12 108 €	
ACOMPTES VERSÉS	60 €	
CRÉANCES USAGERS	5 572 €	
AUTRES CRÉANCES	30 739 €	
		106 386 € FONDS PROPRES
TRÉSORERIE	82 723 €	
		273 € DETTES FINANCIÈRES
		4 637 € DETTES FOURNISSEURS
		19 906 € AUTRES DETTES



Au 31 décembre 2021, l'association est en bonne santé comme le montre le tableau ci-dessus : ses fonds propres ont augmenté et représentent un peu plus des 80% de son budget annuel (112 358€ sur 137 036€).

HM

Réseau des AMAP Hauts-de-France
Rapport Financier 2022

RESEAU DES AMAP HDF
40 avenue Roger Salengro
62223 ST LAURENT BLANGY
34.28.73.25 contact@amaphdf.org
Siret : 531 999 811 00015